

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du 14 juin 2018 (CHSCT 45) et du 12 juillet 2018 (CHSCT 46) (pour avis)
2. Projet de création de la Maison Du Doctorat (MDD) : regroupement et déménagement des services administratifs d'appui au Doctorat (pour avis)
3. Rapport de visite avec le CNRS des deux structures UMR (L2CM et LCPME) impactées par l'opération « Brabois Santé » (pour avis)
4. Organigramme Direction Prévention Sécurité Environnement - DPSE (pour avis)
5. Rapport d'engagement de l'établissement sur les antennes GSM, comportant la cartographie des antennes (DPI et DPSE) et l'inventaire de toutes les conventions (DAJ) (pour avis)
6. Suivi des accidents 2018 (pour information)
7. Synthèse des fiches issues des registres Santé & Sécurité au Travail (pour information)
8. Suivi des avis du CHSCT (pour information)

### Information du président

Il souhaite la bienvenue à Anne Sophie Clerc-Personne, nouvelle secrétaire administrative du CHSCT.

### Campus Brabois santé

Retour sur l'inauguration des facultés d'odontologie et de pharmacie sur Brabois. Pour le moment, rien à signaler sur le bâtiment. Toutefois le président a reconnu qu'il fallait être attentif sur la mobilité et le stationnement sur le campus. Le SNPTES a informé le DGS début septembre que les secours ne pouvaient pas circuler dans les rues du nouveau parking des étudiants. Nous lui avons notifié également une insuffisance d'éclairage pour accéder au parking des personnels (coté nouvelle animalerie) De plus les travaux de voirie dureront au moins un an.

Le problème du cadencement des feux a été évoqué. Nous avons signalé le feu qui, à partir de 20 h reste toujours au rouge (coté campus santé).

Le SNPTES rencontrera début novembre les collègues de la PACES qui sont également dans le nouveau bâtiment des 2 facultés.

## Bâtiment A/B en réhabilitation

Le SNPTES est intervenu à maintes reprises pour les collègues du département GBS de l'IUT du Montet afin de simplement essayer de préserver leur santé et celle des étudiants. Des circuits sécurisés de passages ont été mis en place.

Pour les laboratoires restant sur le site Lebrun de l'ancienne faculté de pharmacie, l'UL s'en préoccupe et suit les conditions de travail dégradées avant le déménagement en 2019. Aucune date n'est actée.

## Information du DGS

Retour sur 2 personnels qui ont fait l'objet d'enquêtes CHSCT. L'une est à nouveau mise en congé d'office. L'autre (accidentée en 2017) a été reçue par la direction afin d'apporter un peu d'humanité à cette jeune personne handicapée à vie.

Retour sur un incendie à l'Institut Jean Lamour : « On devrait en tirer un bilan, mais lequel ? »

Le DGS est intervenu le 11 septembre lors de la réunion des RA afin que les CLHSCT ou réunions de laboratoires consacrées à l'hygiène et à la sécurité se réunissent. Actuellement, cela ne fonctionne pas. Faites la demande dans vos labos respectifs.

## Information du DRH

Point sur l'équipe pluridisciplinaire santé au travail :

Un infirmier de santé au travail est embauché à partir du 15 octobre. Il sera dans le bâtiment Simone Veil sur l'île du Saulcy à Metz (lieu de la médecine de prévention Lorraine nord).

Une autre infirmière de prévention doit être embauchée, elle prendra ses fonctions en janvier 2019 sur le site aiguillettes Vandoeuvre (lieu de la nouvelle médecine de prévention Lorraine sud).

Les médecins :

L'UL auditionne et toujours rien de concret pour le moment. Sachez que vous êtes en droit d'exiger au président de l'université une visite médicale tous les 5 ans. Si vous êtes personnel à risques cette visite doit avoir lieu tous les ans.

### Information de la directrice de la DPSE

Installations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) : La directrice a rendez-vous avec les 3 préfectures, nous devrions enfin avoir une cartographie. Cela fait plus de 2 ans que le SNPTES formule cette demande

Une harmonisation avec le CNRS est en cours pour l'élaboration « d'une fiche conseil afin de remplir le registre santé sécurité au travail »

### Approbation des PV

Celui de juin est approuvé.

Celui de juillet étant encore beaucoup trop confus et orienté, il a été refusé.

Les PV vont être refondus par la nouvelle secrétaire afin de repartir sur des bases saines. Le SNPTES est à nouveau intervenu pour questionner notre administration qui passe sous silence le PV du CHSCT du 30 novembre 2017. Nous doutons de l'avoir lors du prochain CHSCT le 30 novembre mais 2018.

### Point sur la création de la maison du doctorat

Présenté par Clothilde Boulanger et Nathalie Hiesiger (directrice de la DRV)

Le but est de rendre visible le doctorat à l'international, de changer l'image du doctorant vis-à-vis du grand public, de valoriser le doctorat et de mieux le faire connaître dans les entreprises privées.

Sur Nancy elle sera installée sur Artem et à Metz au Saulcy et plus accessible aux personnes en situation de handicap

Le projet est à votre disposition.

### Rapport de visite CHSCT avec le CNRS sur les laboratoires impactés par l'opération Brabois santé

Suites à vos remontées et nos interventions depuis mars 2018, tous les points semblent avoir été entendus. Les 3 laboratoires ont enfin été associés au projet.

Vos représentants sont conscients de la problématique du gardiennage, de l'élimination des déchets, des déplacements dans cette ancienne faculté de pharmacie vidée de ces étudiants et personnels ainsi que de votre isolement. A tout moment, n'hésitez pas à nous faire part de vos inquiétudes.

La date du déménagement est inconnue. Le SNPTES a rappelé lors de ce CHSCT et lors du CRHSCT CNRS les conséquences pour les personnels de ne pas avoir de date (conséquences sur les programmes de recherches, anticipation pour les déménagements d'instruments scientifiques, arrêts des appareils etc...)

Le DGS est intervenu sur la problématique du bâtiment A/B : actuellement il y a 2 inquiétudes qui sont l'amiante et l'incertitude de la fin réelle des travaux.

Le SNPTES a demandé que les personnels aient connaissance du dernier document technique amiante. Nous vous rappelons que depuis au moins 2 ans nous demandons à notre institution que chaque personnel de notre établissement connaisse le document technique amiante de son secteur. La demande du SNPTES a été reprise par Mme KOTZYBA (inspectrice de l'IGAENR). Elle a rappelé à notre administration que le DTA doit être à jour, qu'un agent peut demander le DTA de ses salles avec la fiche récapitulative des travaux. Il doit y avoir aussi une traçabilité. Nous en sommes très loin sur le campus Brabois santé. Avec notre persévérance et l'intervention de l'IGAENR notre demande devrait pouvoir aboutir.

#### **Organigramme de la Direction Prévention Sécurité et Environnement : DPSE**

Il sera présenté aux réunions des assistants de prévention le mardi 6 novembre.

Avant les congés d'été, la nouvelle directrice a travaillé avec les agents afin que les personnels soient partie prenante et acteurs de cette nouvelle organisation. Il en est sorti 4 pôles et le terme hygiène a été remplacé par prévention.

L'hygiène et la prévention au travail doivent se développer, le service de la DPSE est en appui avec ses 12 préventeurs.

La direction de l'université a encore salué le rôle capital des assistants de préventions, des référents laser, des SST et des personnes compétentes en radioprotection.

La DPSE travaille avec les autres directions de l'UL, le CHSCT, les CLHSCT. Les préventeurs iront aux réunions des CLHSCT.

Vos représentants SNPTES sont intervenus sur la répartition encore floue des assistants de préventions avec les préventeurs. Tous les personnels de la DPSE ne sont pas tous du même corps sans prendre en considération le grade dans le corps. Pour nous il reste encore beaucoup de travail à faire.

Nous sommes revenus sur les lettres de cadrage des assistants de prévention. Quand il est mentionné 10 % ou 20% pour cette mission cela se traduit par une demi-journée ou une journée par semaine

dédiée à la sécurité et à la santé et non en plus dans la semaine comme c'est le cas actuellement dans les composantes de notre établissement si nous souhaitons que la mission de l'AP puisse être faite. Nous avons demandé au président de rappeler que ces missions doivent être incluses dans le temps de travail et que cela soit respecté comme le stipule le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Cette réglementation ne précise pas que les assistants de prévention doivent être des volontaires exerçant cette activité en complément de leur activité principale.

Notre établissement connaît notre revendication et ne manquera pas de le rappeler lors des réunions avec les RA et les directeurs.

### **Rapport d'engagement de l'établissement sur les Antennes GSM (cartographie et inventaire)**

Présentation : D. Husson

L'université de Lorraine a 3 antennes qui existent depuis 2007 sur le site FST Aiguillettes, 2009 sur le site de Polytec et 2013 sur le bâtiment Simone Veil (ex ENIM) Saulcy Metz.

Nous sommes largement en dessous des seuils (VLE maxi de 28V/m) Celles de l'UL sont de 1 à 5 V/m Toutefois, des personnes peuvent être hyper sensibles, pour le moment il n'y a pas d'explication médicale sur ce phénomène.

Nous sommes intervenus sur les antennes proches des bâtiments UL. Si vous êtes impactés, vous devez prendre rendez-vous avec la médecine préventive.

Pour connaître la proximité d'antenne et leurs émissions :

<https://www.cartoradio.fr/index.html#/>

### **Suivi des accidents**

11 accidents depuis le dernier CHSCT dont 4 de trajet et 1 en mission

La DPSE a décidé de faire un flash info spécial circulation pour être réactif aux accidents de trajets

Le SNPTES est à nouveau intervenu sur l'accompagnement « administratif » des personnels ayant eu un accident de service ou de trajet. Trop de praticiens se plaignent auprès de nos collègues nécessitant des soins qu'ils ne pourront plus s'occuper d'eux car notre établissement tarde à les payer. Les ressources humaines consentent une nécessité de communication et de renforcer l'accompagnement des agents accidentés.

Il est important quand vous avez un **accident** de service (par abus de langage accident de travail) de **vous rapprocher de vos représentants SNPTES de l'UL**. Nous voyons trop de collègues mal renseignés sur leurs droits et devoirs. Cela peut avoir de lourdes conséquences par la suite.

*« Le fonctionnaire en activité a droit à un congé pour invalidité temporaire imputable au service lorsque son incapacité temporaire de travail est consécutive à un accident reconnu imputable au service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service.*

*Le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service ou jusqu'à la mise à la retraite. Il a droit, en outre, au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident. La durée du congé est assimilée à une période de service effectif. L'autorité administrative peut, à tout moment, vérifier si l'état de santé du fonctionnaire nécessite son maintien en congé pour invalidité temporaire imputable au service ». Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors. - Article 21 bis*

#### **Point sur les fiches registres santé sécurité au travail :**

Le groupe de travail a clôturé 20 fiches, pour certaines, il a été demandé que des éléments soient ajoutés au DU, d'autres que des plans d'actions soient mis en place. C'est plus efficace de suivre ces fiches en groupe de travail qu'en CHSCT. Une réunion entre chaque CHSCT est actée avec pour objectif de les dématérialiser à terme afin d'être aussi plus réactif (2 à 3 structures seront en tests).

Avant leur gestion progressive par le logiciel **GPUC (appuyée par le SNPTES)**, il est nécessaire de nous tenir informés lorsque vous faites remonter vos fiches. Depuis longtemps le SNPTES réclamait un suivi de ces fiches ainsi qu'une procédure transparente pour les clôturer. Nous avons été entendus. Les membres du CHSCT se réunissent dorénavant 2 fois par an pour traiter les fiches « en souffrance » et réactiver les fiches oubliées.

**L'employeur Public est soumis à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité pour l'ensemble des agents placés sous son autorité.** Ainsi, chaque établissement doit organiser et mettre en place une politique de Santé et Sécurité au Travail à destination de ses agents. Cette obligation découle principalement des textes suivants :

*« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ». Article L.4121-1 du Code du travail.*

*« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » Article 23 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires. »*

**Vos élus SNPTES au CHSCT sont à votre écoute et attendent vos questions.**

Georges BAUDOUIN

[georges.baudouin@univ-lorraine.fr](mailto:georges.baudouin@univ-lorraine.fr)

Metz Saulcy

Catherine PABLO

[catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr](mailto:catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr)

Nancy CLSH

Pascal COULOMBE

[pascal.coulombe@univ-lorraine.fr](mailto:pascal.coulombe@univ-lorraine.fr)

Vandoeuvre

Saidia ANTOINE

[saidia.antoine@univ-lorraine.fr](mailto:saidia.antoine@univ-lorraine.fr)

Nancy Carnot

Franck SAULNIER

[franck.saulnier@snptes-lorraine.org](mailto:franck.saulnier@snptes-lorraine.org)

Vandoeuvre

Quel que soit le moment, n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène, la sécurité au travail et l'environnement.

<b>Section académique Nancy-Metz</b> <a href="http://snptes-lorraine.org/">http://snptes-lorraine.org/</a>	<b>Site National</b> <a href="http://www.snptes.fr/">http://www.snptes.fr/</a>
---	---

SNPTES